

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 MARS 2021**

Date de la convocation : 24 mars 2021

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY,

Ligny-le-Ribault : Pouvoirs excusés

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Anne GABORIT à M. Jean-Paul ROCHE, M. Jean-Marie THEFFO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de Pélichy, Mme Anna MAZIER à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Anne LINGARD à M. NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de Pélichy

A 19h00, avant de déclarer la séance ouverte, Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président, accueille Monsieur Marc GAUDET, Président du département du Loiret, invité, par le Président et les membres du Conseil Communautaire, pour présenter la convention de répartition des financements du département pour les projets d'intérêt supra-communal (Volet II, 2021-2022), qui s'élève à 691 748 Euros.

Puis à 19h35, Monsieur Jean-Paul ROCHE, laisse la parole à Messieurs GAMBILLON (chargé de Mission Aménagement Numérique) et GAVET (Délégation de Service Public) pour une présentation de l'installation de la fibre par Loiret Numérique.

Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président, remercie les différents intervenants pour la qualité des échanges.

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum, **MONSIEUR LE PRESIDENT**, déclare la séance ouverte à 20 h 55.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 9 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES – MARCHES PUBLICS

1.1 Contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté de communes des Portes de Sologne 2021 – 2023.

Il s'agit de projets d'investissement dont le rayonnement et l'attractivité dépassent le territoire communal, et dont l'usage répond aux besoins d'habitants de plusieurs communes. De plus, ces projets participent à structurer les territoires à une échelle intercommunale.

Objet	Montant du projet en € HT	Subventions	
Extension de deux zones d'activités (Marcilly en Vilette et Ménestreau en Vilette et la création d'une zone d'activité (Ligny le Ribault)	375 471,25 €	225 282,00 €	225 282,00 €
Réalisation d'une pépinière d'entreprises et d'un espace de coworking (acquisition et travaux)	900 000,00 €	362 704,00 €	362 704,00 €
Réserve pour le bilan à mi mandat		103 762,00 €	103 762,00 €
TOTAL		691 748,00 €	691 748,00 €

1.2 Adoption de TEOM 2021 pour les communes de l'ex SMIRTOM de Beaugency

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **FIXE** le taux de la TEOM 2021 pour les communes d'Ardon, Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault comme ci-dessous :

	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produits attendus	Rappel du taux 2020
Ardon	1 472 352	12%	176 682	12%
Jouy-le-Potier	1 214 472	12%	145 736	12%
Ligny-le-Ribault	1 120 330	12%	134 440	12%
TOTAL	3 807 154		456 858 €	

1.3 Adoption de la TEOM 2021 pour les communes du SMICTOM de Sologne

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **FIXE** le taux de la TEOM 2021 pour les communes de La-Ferté-Saint-Aubin, Marcilly-en-Vilette, Ménestreau-en-Vilette et Sennely, selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous :

	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produits attendus	Rappel du taux 2020
La Ferté Saint-Aubin	6 065 932	12,80%	776 439	12,80%
Marcilly-en-Vilette	1 772 012	12,80%	226 818	12,80%
Ménestreau-en-Vilette	1 203 553	12,80%	154 055	12,80%
Sennely	585 674	12,80%	74 966	12,80%
TOTAL	9 627 171		1 232 278 €	

1.4 Vote des taux de fiscalité 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **MAINTIENT** les taux de fiscalité 2020 pour l'exercice 2021, soit :

	Rappel taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière bâtie	1,54%	1,54%
Taxe foncière non bâtie	3,42%	3,42%
Cotisation foncière des entreprises	26,51%	26,51%

1.5 Attribution d'un fonds de concours pour 2021 à la commune de Marcilly-en-Vilette

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'attribuer un fonds de concours à la commune de Marcilly en Vilette en vue de participer au financement des travaux d'enfouissement de réseaux, à hauteur de 38 000 € soit 12,26 %, et **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne, ou son représentant, à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

1.6 Attribution d'un fonds de concours pour 2021 à la commune de Jouy-le-Potier

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Jouy le Potier en vue de participer au financement 2021 de la création de 3 plateaux surélevés à hauteur de 30 000 € soit 35,16 %, et **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne, ou son représentant, à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

1.7 Attribution d'un fonds de concours pour 2021 à La Ferté Saint-Aubin

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DÉCIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de la Ferté Saint-Aubin en vue de participer au financement de l'acquisition foncière « TOUZE » grande vitrine commerciale fertésienne en plein cœur de ville, à hauteur de 115 000 € soit 31,74 %, et **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne, ou son représentant, à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

2.1 Convention de partenariat avec la CCI pour l'instruction des aides exceptionnelles en faveur des bars, cafés, restaurants et entreprises de l'évènementiel

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE les termes de la convention entre la Chambre de Commerces et d'Industrie (CCI) du Loiret et la CCPS, et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces afférentes.

2.2 Cession d'une parcelle située rue des Châtaigniers dans la Zone d'Activité Economique de Marcilly-en-Villette à Monsieur LE BARON

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, CÈDE la parcelle non bâtie cadastrée BB 229 d'une superficie de 139 m² au prix de 1 390 € à Monsieur Thibault LE BARON.

Les frais d'acte notarié et de déplacement de la clôture seront à la charge de l'acquéreur, Monsieur le Président ou son représentant sont autorisés à signer l'ensemble des pièces afférentes.

2.3 Cession de parcelles de la Zone d'Activité Economique de La Chavannerie à l'entreprise « Les Apiculteurs Associés »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, CÈDE les parcelles non bâties cadastrées AV 84, AV 85, AV 87, AV 88 situées La Chavannerie, d'une superficie totale d'environ 10 140 m², au prix de 91 260 € à la société « Les Apiculteurs Associés » représentée par Monsieur Florent Vacher et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,

3. AMÉNAGEMENT

3.1 Avis sur le projet d'acquisition de l'auberge des Coterêts par l'EPFLI pour la commune de Sennely

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, EMET un avis favorable sur le projet de la commune de Sennely afin qu'elle sollicite l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France pour acquérir et porter le bien cadastré AE 45 sis 16 Grande rue, d'une superficie de 1 866 m², aux fins de requalification de son centre-bourg.

3.2 Prise de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la prise de compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale sans demande de transfert des services régionaux. Cette demande pourra intervenir ultérieurement si le conseil communautaire le décide ainsi que la modification des statuts de la Communauté de Communes par l'intégration de cette compétence facultative : « **organisation de la mobilité locale** ».

Monsieur le Président est autorisé à saisir les communes membres qui auront trois mois pour se prononcer par délibération sur le transfert de la compétence "Mobilité" à la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

La Communauté de Communes des Portes de Sologne peut solliciter, en tant que de besoins, les services de la Région pour établir une concertation active sur le sujet,

Monsieur le Président, ou son représentant sont autorisés à signer tout document

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Mise à disposition de service du Complexe aquatique « Le Cube » auprès de Jouy-le-Potier

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la convention de mise à disposition à titre gracieux du service « Complexe Aquatique » de la CCPS auprès des services de la commune de Jouy le Potier, à hauteur d'une quotité horaire définie entre les responsables des structures et dans la limite du temps de travail habituel de chaque agent, et cela à compter du 18 mars 2021 au 30 mars 2021 avec possibilité de reconduction de la durée de la convention en fonction de l'évolution du contexte et du fonctionnement du complexe aquatique communautaire.

Monsieur le Président, ou son représentant, sont autorisés à signer la convention de mise à disposition

4.2 Tableau des effectifs – emplois saisonniers

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, RECRUTE les emplois saisonniers suivants pour la saison touristique 2021 :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet pour le mois de juillet 2021 à Ligny le Ribault
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet pour le mois d'août 2021 à Ligny le Ribault
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet du 1^{er} mai 2021 au 30 septembre 2021 à la Ferté Saint-Aubin
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021 à la Ferté Saint-Aubin

Monsieur le Président, ou son représentant, sont autorisés à signer les contrats à durée déterminée correspondants sur la base juridique de l'article 3-I-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4.3 Accroissement temporaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une durée ne pouvant excéder 12 mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs, et uniquement pour des agents de catégorie B et C.

Monsieur le Président ou son représentant, sont chargés de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil

5. ADMINISTRATION GENERALE

5.1 Modification des membres de la commission communautaire permanente « Services à la Population »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les 19 membres suivants pour la commission permanente « services à la population » :

Mme Nathalie GERBEAU-LEDRU, Mme Sylviane MENIE CHEVRIER, Mme Manuela CHARTIER, Mme Stéphanie HARS, Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Linda RAULT, M. Jacques CAPITAINE, M. Georges BLAVIEZ, **Mme Carole LANDRY**, M. Jacques ROBERT, Mme Brigitte GARNIER, Mme Claire SAVOIE, Mme Marie-France PICHARD, Mme Nicole BERRUE, Mme Christine LALIERE, Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO, Mme Muriel MARTIN, Mme Elisabeth COLLET ?

La composition de la commission permanente « services à la population », est modifiée comme suit :

Madame Stéphanie Charron est remplacée par Mme Carole Landry.

6. EQUIPEMENTS SPORTIFS

6.1 Location des espaces du Complexe aquatique Le CUBE pendant la période d'urgence sanitaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, FIXE les tarifs de location temporaire des espaces aquatiques, pendant la période d'urgence sanitaire comme suit :

ESPACES AQUATIQUES	Tarif de location 2018	Tarif de location 2021
Espace Balnéo	200 €/heure	280 €/heure
Couloir de nage 20m. bassin ludique	20 €/heure	28 €/heure
Couloir de nage 25m. bassin nordique	25 €/heure	35 €/heure

7. QUESTIONS DIVERSES

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie le Conseil et clôt la séance à 22 h 20.

La Ferté Saint-Aubin, le 31 mars 2021
Le Président,
Jean-Paul ROCHE

